

l'aide mutuelle que les transferts d'approvisionnement, sous forme d'aide mutuelle, se termineraient avec la fin des hostilités. On a demandé aux gouvernements bénéficiaires s'ils désiraient continuer à recevoir les denrées alimentaires et autres approvisionnements civils qu'ils comptaient recevoir sous forme d'aide mutuelle, si les hostilités avaient continué, et nous leur avons fait part de notre disposition à continuer ces envois avec l'entente que tout envoi effectué après la fin des hostilités serait payé. En vue d'éviter tout travail inutile et en pure perte, la production et la distribution des munitions et autres fournitures de guerre furent arrêtées aussitôt qu'il devint évident que le Japon allait capituler. Les gouvernements qui devaient bénéficier de ces approvisionnements furent toutefois mis au courant des dispositions que nous avions prises et on leur demanda de nous faire savoir s'ils désiraient que nous continuions la production pour leur compte. On fit quelques exceptions à la politique d'annulation immédiate lorsque la production était presque terminée et on a cru qu'il était plus sage et plus économique de terminer la production avec l'espoir de vendre le produit manufacturé pour un usage utile. Il ne se produisit aucune interruption dans la production, l'obtention et l'envoi des denrées alimentaires et des autres approvisionnements civils durant la période de rajustement. Je puis aussi ajouter que la fourniture d'approvisionnements à l'UNRRA pour fins de secours et de rétablissement n'a eu en rien à souffrir de la cessation des hostilités.

Pour les fins de la cessation du transfert des approvisionnements sous le régime de l'aide mutuelle, la date de la fin de la guerre a été fixée au 2 septembre, c'est-à-dire le jour de la capitulation officielle du Japon.

En vertu des stipulations de nos accords d'aide mutuelle, il est loisible au gouvernement canadien de décider si le Canada doit reprendre possession des approvisionnements transférés à titre d'aide mutuelle, qui étaient encore au Canada ou en route pour l'étranger lors de la cessation des hostilités, ou en permettre l'envoi aux pays auxquels ils étaient destinés. Le Gouvernement a pris le parti de conserver le titre de propriété des approvisionnements qui n'avaient pas encore été chargés à bord des navires avant le 2 septembre, mais de ne pas reprendre possession de ceux qui étaient en mer à cette date.

La fin des transferts d'aide mutuelle n'arrêtera ni ne retardera la fourniture des approvisionnements civils essentiels à nos alliés, s'ils nous demandent de le faire et s'ils s'engagent à nous rembourser les frais encourus pour leur

compte. Déjà plusieurs gouvernements nous ont fait cette demande, et les achats et les expéditions continuent.

La plupart des pays qui ont bénéficié de l'aide mutuelle du Canada devront avoir des crédits pour continuer à obtenir ce qu'ils ont besoin d'acheter chez nous. Des négociations sont en cours avec un grand nombre d'entre eux en vue d'obtenir des crédits en vertu de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, adoptée par le Parlement à la dernière session. Il ne convient pas pour le moment de rendre publique la nature de ces négociations.

Le Royaume-Uni et la zone sterling font généralement exception à cause de la grande importance et de la complexité de leur commerce et de leurs transactions financières avec le Canada. Il sera assez difficile de trouver un moyen satisfaisant de financer le déficit résultant du commerce et des transactions financières de la zone sterling avec le Canada, au cours des années prochaines pendant que la Grande-Bretagne reconstitue et développe son commerce d'exportation qu'elle a presque entièrement sacrifié jusqu'ici pour les besoins de la production de guerre. Il en sera naturellement de même sur une plus grande échelle en ce qui concerne les transactions des Etats-Unis avec la Grande-Bretagne et les autres parties de la zone sterling. Lord Keynes, qui représente le gouvernement britannique, est à Ottawa depuis plusieurs jours en train de discuter avec d'autres ministres et moi-même les problèmes commerciaux et financiers soulevés par la cessation soudaine des hostilités. Nous n'avons pas essayé pour le moment de faire des arrangements ou de négocier des accords pour financer le commerce de la Grande-Bretagne et celui du reste de la zone sterling avec le Canada pendant toute la période de transition qui durera certainement plusieurs années. La discussion complète de ce problème doit être remise à plus tard. Nos entretiens se sont bornés jusqu'ici aux problèmes des quelques mois prochains en attendant la signature d'accords définitifs. Heureusement, il est vraisemblable que, grâce aux dépenses que les forces armées du Canada continuent à faire outre-mer, la Grande-Bretagne et la zone sterling recevront pendant quelques mois suffisamment de dollars canadiens pour financer la totalité ou la plus grande partie de leurs achats au Canada. Nous ne comptons donc pas avoir à nous occuper de combler le déficit pendant la période intérimaire. Dans le cas où il y aurait un petit déficit, il serait facile de retarder de quelques mois le paiement des marchandises achetées par le Royaume-Uni ou les autres pays de la zone sterling par l'intermédiaire des organismes du gouvernement canadien, ou bien on pourrait trouver